

Le 3 janvier 2025

L'honorable Paul Calandra
Ministre des Affaires municipales et du Logement
777, rue Bay, 17e étage
Toronto (Ontario) M7A 2J3
minister.mah@ontario.ca

Sujet: *Recommandation de Leadership féminin Prescott-Russell concernant le Projet de loi 2024*

Monsieur le ministre,

Le 12 décembre dernier, vous avez informé les municipalités ontariennes du dépôt du projet de Loi de 2024 proposant des modifications à la Loi de 2001 sur les municipalités et à la Loi de 2006 sur la cité de Toronto afin de renforcer le code de déontologie municipal et le cadre du commissaire à l'intégrité. Ces modifications incluent :

- la création d'un code de déontologie municipal normalisé et d'un processus d'enquête normalisé pour les commissaires à l'intégrité municipaux, afin d'assurer l'uniformité dans l'ensemble des municipalités de l'Ontario;
- la création d'un rôle pour le commissaire à l'intégrité de l'Ontario dans les questions relatives au code de déontologie municipal et au commissaire à l'intégrité, notamment en offrant de la formation aux commissaires à l'intégrité municipaux;
- l'établissement d'un mécanisme pour exclure et démettre de leurs fonctions les membres du conseil et de certains conseils locaux pour une période de quatre ans pour les infractions les plus graves au code de déontologie, à la suite d'une recommandation du commissaire à l'intégrité local, d'un rapport concordant du commissaire à l'intégrité de l'Ontario et d'un vote unanime du conseil.

Lors de cette annonce, vous avez également invité les élus municipaux de l'Ontario à partager leur avis sur le projet de loi. Puisque notre organisme [Leadership féminin Prescott-Russell](#) regroupe des élues municipales et représente les intérêts des femmes en poste de leadership, nous désirons, par la présente, vous faire part de notre réaction face au projet de loi 2024.

Nous accueillons favorablement ce projet de loi que nous attendions depuis plus d'un an et pour lequel nous avons revendiqué l'action de gouvernement. Nous croyons que la création d'un code de déontologie uniforme pour toutes les municipalités, assorti de sanctions pouvant aller jusqu'à la destitution et l'exclusion sont de bons moyens pour décourager les comportements répréhensibles de la part des élus que ce soit envers leurs collègues au conseil ou les employés municipaux et assurer ainsi un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous.

Toutefois, le projet de loi prévoit que la destitution et l'exclusion ne pourraient survenir que sur recommandation du commissaire à l'intégrité municipal suivie d'un rapport du commissaire à l'intégrité de l'Ontario allant dans le même sens, puis d'un vote unanime du conseil municipal. Nous considérons que le vote unanime du conseil municipal ne devrait pas être une condition obligatoire dans la procédure de destitution.

Nous sommes d'avis que la destitution d'un.e élu.e ne devrait pas impliquer l'approbation des autres membres de son conseil municipal une fois que l'enquête du commissaire à l'intégrité local et le rapport du commissaire à l'intégrité de la province en font la recommandation. D'une part, de remettre la décision finale d'expulser un élu entre les mains de collègues du conseil municipal amène dans l'arène politique une décision qui n'en est pas une. Ce type de décision n'est pas de nature politique risquant d'enfreindre au processus démocratique des citoyennes et des citoyens mais vise uniquement à mettre fin à l'impunité pour ceux qui font preuve de comportements inacceptables graves envers autrui dans le milieu municipal.

D'autre part, l'obligation d'un vote unanime de la part du conseil municipal permettrait qu'un seul membre de conseil ait le pouvoir à lui ou elle seul de rejeter les recommandations des commissaires permettant à l'élu en faute de garder son siège malgré les comportements inacceptables graves qui lui sont reprochés par les commissaires à l'intégrité.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir retirer la condition du vote unanime du conseil de la procédure proposée dans le Projet de loi 2024.

Bien cordialement,



Marie-Noëlle Lanthier
Présidente, presidente.lfpr@gmail.com

Avec l'appui de :

Lisa Deacon, Councilor, Municipality of Russell
Julie Séguin, Councilor, Municipality of Hawkesbury
Diane Choinière, Councilor, Municipality of Clarence-Rockland

CC: Martha Greenberg, sous-ministre, Ministère des Affaires municipales et du Logement
Stéphane Sarrazin, MPP, Glengarry-Prescott-Russell
Stéphane Parisien, Directeur général des Comtés unis de Prescott-Russell
Directeurs municipaux et maires des municipalités de Prescott-Russell
Michelle Boileau, Présidente de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO)